



PREFET DE L'AUDE

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

PUBLIE LE 29 MAI 2012

**SPECIAL N ° 5 - MAI 2012**

# SOMMAIRE

## Préfecture de l'Aude

### pref11- SECRETARIAT GENERAL

Avis - AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DANS LE GRADE  
D'AGENT DES SERVICES

HOSPITALIERS QUALIFIES en vue de pourvoir deux postes vacants au titre de  
l'année 2012 au Centre Hospitalier de Carcassonne

.....

1



**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DANS LE GRADE D'AGENT  
DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**

En vue de pourvoir deux postes vacants d'agent des services hospitaliers qualifiés au titre de l'année 2012 un recrutement sans concours sera organisé au Centre Hospitalier de CARCASSONNE.

Conformément à l'article 10 du décret 2007-1188 du 3 Août 2007 portant statut particulier du corps des aides soignants et des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière, les candidats sont recrutés après inscription sur une liste d'aptitude par le Directeur du Centre Hospitalier de Carcassonne.

Conditions : Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée.

La sélection des candidats est confiée à une commission dont les membres sont nommés par le directeur.

Les candidatures devront parvenir dans un délai de 2 mois après insertion au recueil des actes administratif de la préfecture de l'Aude et affichage dans ses locaux et au sein des sous-préfectures du Département.

Le dossier de candidature doit comporter :

- **Une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée**

et devra être adressé à:

**Monsieur Le Directeur  
Direction des Ressources Humaines et de la Politique Sociale  
Centre Hospitalier  
Route de Saint Hilaire  
11190 CARCASSONNE CEDEX 9**

Au terme de l'examen du dossier de chaque candidat, la commission auditionne publiquement ceux dont elle a retenu la candidature en prenant notamment en compte des critères professionnels (**Il est précisé que seuls seront convoqués à l'entretien, les candidats préalablement retenus par la commission**). A l'issue de ces auditions, elle arrête par ordre d'aptitude, la liste des candidats déclarés aptes. Cette liste peut comporter un nombre de candidats supérieur à celui des postes à pourvoir. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Tous renseignements complémentaires pour la constitution du dossier peuvent être obtenus auprès des Ressources Humaines – Service Formation et Concours.

Carcassonne le 7 Mai 2012.

P/Le Directeur et par délégation,  
P/La Directrice des Ressources  
Humaines et de la Politique Sociale,  
L'Attaché d'Administration Hospitalière,

  
L. PAGNIER.